

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017</p> |
|--|

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

Membres ayant donné pouvoir : MM. DELAIN Danièle (pouvoir à CARLIER Louis), AIT LASRI Auriane (pouvoir à MICHON Jacques), DESORT Betty (pouvoir à RICHARD Dominique), MERCIER Olivier (pouvoir à KADI Ilham), DESMONS Laurent (pouvoir à BACHIRI Karim), BAUDUIN Stéphanie (pouvoir à DELPORTE Fabrice), FRASCA Geneviève (pouvoir à CHARLET Jocelyne).

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Comme d'habitude, on commence par la désignation du secrétaire de séance et comme d'habitude je vous propose que nous élisions le plus jeune de l'assemblée c'est à dire Steve Bansch comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Monsieur le Président :

Avez-vous des remarques ?

Madame Charlet :

J'ai une demande rectificative notamment concernant le point trois de l'ordre du jour du conseil municipal du 30 juin 2017, que les élections sénatoriales soient revues.

Il semblerait que votre explication contienne une faille notamment dans la répartition des suppléants, puisque la Préfecture vous a fait parvenir un courrier rectificatif et dans la liste des noms proposés par Monsieur Desmons, c'est Monsieur Fabrice Delporte qui a été nommé à la place de Madame Auriane Ait Lasri, comme suppléant.

Monsieur le Président :

Puisque nous n'avons pas réussi à avoir une explication de la Sous-préfecture, nous avons posé la question, vous n'avez pas présenté de liste de suppléant.

Madame Charlet :

Monsieur Desmons vous a proposé des noms puisque la Préfecture a bien trouvé le nom de Monsieur Delporte.

Monsieur le Président :

Non. Le jour du vote, vous n'avez présenté aucune liste de suppléant. La Préfecture nous a simplement dit que dans ce cas-là, on prenait le premier non élu de votre liste de titulaires, or nous ne l'avons vu nulle part dans les textes. Ce n'est pas énorme et nous avons dit si vous pensez comme ça, on le met comme ça et on a donc rectifié de cette manière. Pour une place de suppléant ce n'est pas un problème mais nulle part dans les textes que l'on nous a remis, nous avons cette explication.

Du moment que dans une élection on ne présente pas de liste, on n'a pas de siège et juridiquement je suis en train de faire une recherche sur la loi.

Voilà l'explication. Nous avons dit à la Préfecture qu'il n'était pas nécessaire de faire un recours pour cela et nous avons averti Monsieur Delporte qu'il était donc le suppléant.

Madame Charlet :

OK.

Monsieur le président :

Adopté à l'unanimité avec cette remarque qui sera dans le prochain compte rendu.

Monsieur le Président :

Quelques mots sur les événements qui se sont déroulés depuis notre dernier conseil municipal.

Le 5 juillet, nous avons fait, avec les directeurs d'école le point de l'année scolaire écoulée et jeté les bases de la rentrée de cette année.

L'après-midi a eu lieu le traditionnel « quartiers foot » avec le succès habituel. Merci à nos ETAPS et à l'U.S Mineurs pour leur implication.

Le 6 juillet, s'est déroulée la soirée de remise des récompenses aux sportifs. Innovation cette année puisqu'elle s'est tenue dans la salle des fêtes avec la projection sur grand écran du film de la fête du sport.

Le 13 juillet, le barbecue républicain a connu un succès sans précédent, tant du point de vue du barbecue lui-même, nous avons dû réapprovisionner à trois reprises en viande, pains et boissons, que du point de vue du spectacle et du feu d'artifice.

Durant les mois de juillet et d'août, se sont déroulés les ALSH et les colonies de la municipalité et du Centre Social, j'associe les deux car ils ont connu un succès retentissant, avec une fréquentation record, alors que dans beaucoup de collectivités des baisses de fréquentation souvent importantes sont constatées. Innovation également pour les fêtes de fin de centre qui se sont déroulées dans la salle des fêtes de la mairie avec projection de films retraçant les activités des enfants, des centres et des colonies. Autre innovation, la fête de fin de centre du Centre Social a vu pour la première fois une animation sur la place de la mairie.

Pour mémoire, je vous rappelle le contrôle effectué durant les ALSH du Centre Social par les services de la préfecture, en présence du Sous-préfet avec les félicitations générales dont la presse locale ainsi que la radio et FR3 en ont fait des reportages élogieux n'en déplaisent aux éternels critiqueurs de notre Centre Social.

Bravo à toutes nos équipes de direction qui ont fourni un grand travail de professionnel dans l'intérêt de nos enfants. Bravo également aux parents bénévoles qui eux aussi se sont engagés encore plus que l'année précédente.

Les quartiers d'été, avec quelquefois un temps limite ont eu une bonne participation de la population. La rentrée scolaire s'est très bien passée avec une nouvelle ouverture de classe à Duclos/Lanoy. Cette nouvelle ouverture démontre, s'il le fallait, que nous avons eu parfaitement raison de reconstruire cette école, même si elle nous a mis dans le rouge financièrement. Nous assumons.

Quasiment 700 enfants sont inscrits aux NAP, qui cette année encore sont totalement gratuites.

Le 14 septembre, le voyage des anciens s'est déroulé dans une convivialité bien appréciée par les participants.

Pour organiser tout cela, bravo également aux élus de la majorité municipale qui n'ont pas ménagé leur présence et leur engagement pour que toutes ces activités soient une réussite

Le 6 septembre, j'ai, avec Dominique Richard vice-président de la CAD, participé à l'initiative du maire de Douai Frédéric Chéreau, pour exiger du gouvernement que le canal Seine-Nord se fasse.

Le 14 Septembre, avec notre député Alain Bruneel nous avons organisé une rencontre avec les élus de l'arrondissement, les présidents d'association contre la décision du gouvernement de supprimer un

nombre important de contrats aidés et ce soir il y a encore un rassemblement à la Sous-préfecture et le Sous-préfet reçoit en ce moment une délégation.

Il est manifeste qu'en peu de temps, avec la loi travail et ce qui précède, notre nouveau Président de la République et son gouvernement de droite, ont réussi à fédérer contre eux beaucoup de monde de tous les bords politiques.

Ecole municipale de musique : frais d'inscription pour l'année 2017/2018

Monsieur Mascarte :

Pour l'année 2017/2018, les tarifs de l'école municipale de musique sont fixés comme suit :

| | Nouveaux | Waziérois | Extérieurs |
|---|----------|-----------|------------|
| Tarif instrument et formation musicale | | | |
| 1 inscription | Gratuit | 50 € | 80 € |
| 2 inscriptions | Gratuit | 80 € | 130 € |
| 3 inscriptions et plus | Gratuit | 105 € | 180 € |
| Tarif activité spécifique | | | |
| Eveil musical | Gratuit | Gratuit | 30 € |
| Atelier ou Ensemble | Gratuit | Gratuit | 30 € |
| Chorale | Gratuit | Gratuit | 30 € |

Gratuité des frais d'inscription pour les musiciens de l'Harmonie Municipale.

Inscription gratuite la 1^{ère} année pour les waziérois.

Adopté à l'unanimité.

Classes de neige 2017/2018 : participation des familles

Madame Morantin :

Bonsoir, cette année scolaire il y aura deux sessions au lieu de trois puisque comme vous le savez c'est une année sur deux pour Copernic.

La première session pour l'école Gambetta : du 23 janvier au 6 février, ensuite Guironnet du 9 février au 23 février ensuite se sont les vacances scolaires.

Nous avons toujours laissé les mêmes quotients, les mêmes participations pour les familles, il n'y a aucune augmentation.

| QF en € | Tarif à la journée | Tarif deuxième enfant |
|----------------------|--------------------|-----------------------|
| De 0 à 270,00 € | 11,40 € | 8,55 € |
| De 270,01 à 370,00 € | 14,90 € | 11,20 € |
| De 370,01 à 470,00 € | 18,30 € | 13,75 € |
| A partir de 470,01 € | 21,80 € | 16,35 € |
| Extérieur à WAZIERS | 32,50 € | 24,40 € |

La dégressivité appliquée au deuxième enfant est à hauteur de 25% du prix initial.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Nous allons maintenant passer à toute une série de questions qui concerne le logement.

Finances : demande de maintien de garantie initiale pour le programme de construction de 16 logements locatifs – Cité du Haut Terroir, pour un montant de 349 334 € (acquisition terrain PLUS foncier)

Finances : demande de maintien de garantie initiale pour le programme de construction de 16 logements locatifs – Cité du Haut Terroir, pour un montant de 1 264 250 € (construction de 11 PLUS)

Finances : demande de maintien de garantie initiale pour le programme de construction de 16 logements locatifs – Cité du Haut Terroir, pour un montant de 153 203 € (acquisition terrain PLAI foncier)

Finances : demande de maintien de garantie initiale pour le programme de construction de 16 logements locatifs – Cité du Haut Terroir pour un montant de 525 179 € (construction de 5 PLAI)

Finances : demande de maintien de garantie initiale pour le programme de construction de 14 logements locatifs – Berce Gayant- pour un montant de 49 208 € (acquisition terrain PLAI foncier)

Finances : demande de maintien de garantie initiale pour le programme de construction de 14 logements – Berce Gayant – pour un montant de 158 069 € (acquisition terrain PLUS foncier)

Finances : demande de maintien de garantie initiale pour le programme de construction de 14 logements locatifs – Berce Gayant- pour un montant de 351 600 € (construction 4 PLAI)

Finances : demande de maintien de garantie initiale pour le programme de construction de 14 logements locatifs – Berce Gayant- pour un montant de 1 150 591 € (construction 10 PLUS)

Monsieur Richard :

Bonjour à tous. Je ne vous ferais pas la lecture de tous les articles, vous les avez en documents. Simplement une information, le 19 février 2014 nous avons accordé des garanties d'emprunts à Maisons et Cités Habitations pour le financement de la cité du Haut Terroir, la cité Berce Gayant pour la construction de logements. Le problème c'est que Soginorpa transfère les fonds à Maisons et Cités, donc il faut l'approbation du conseil municipal pour pouvoir effectuer la bascule. Vous avez tous les montants, tous les détails de ces garanties de prêts et si vous avez de questions n'hésitez pas.

Madame Charlet :

Effectivement les questions 5 à 12 concernent des transferts.

Monsieur le Président :

Oui, des emprunts déjà votés.

Madame Charlet :

On va gagner du temps car effectivement c'est exactement les mêmes questions et vous connaissez la réponse du groupe concernant les garanties d'emprunts, même si c'est un transfert de montant, et qu'il reste quand même pas mal de chose à payer et en plus en sachant la situation actuelle, donc évidemment pour ce vote, c'est non.

Même si c'est un transfert, même si cela a déjà été acté à l'époque.

Monsieur Richard :

Vous savez très bien madame Charlet que l'on se doutait de votre vote, nous ne sommes pas dupes, mais je vais quand même revenir sur le fait que la CAD doit statuer pour prendre les garanties d'emprunts puisqu'on a la compétence à la CAD, donc cela ne devrait plus se renouveler. Il est normal

que nous puissions garantir ces transferts puisque c'est nous à l'origine qui avons garantis les prêts et cela nous a permis de faire des nouvelles habitations et de faire du foncier.

Madame Charlet :

J'espère que vous avez la certitude que la CAD va prendre en charge les garanties d'emprunts pour le futur. Cela n'empêchent que, le social je ne suis pas contre, on a déjà évoqué le problème.

Monsieur Richard :

Nous allons le redire, cette garantie leur permet simplement d'avoir des prêts à taux très avantageux, ça nous mène à aucun risque puisque le patrimoine de Maisons et Cités ou le patrimoine Norévie, quel que soit le bailleur, ils ont un patrimoine tellement vaste que si jamais il y avait un problème, il serait capable de rembourser leur prêt.

Madame Charlet :

Je n'en suis pas si sûre, mais on va clore le débat, la réponse c'est non.

Monsieur Richard :

Je tiens quand même à préciser que la démarche faite auprès de la CAD, pour justement assurer la garantie des prêts, a été entreprise à l'initiative de monsieur le Maire et de moi-même lors d'une réunion sur l'habitat.

Monsieur le Président :

J'enregistre que tous ces délibérations ont été adoptées à la majorité avec vote contre de l'opposition.

Finances : remboursement d'une paire de lunettes

Monsieur Mascarte :

Dans le cadre des ALSH, un enfant a cassé sa paire de lunettes.

Il n'existe pas de tiers.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette paire à Madame JAFFRE.

Le montant du devis s'élève à 101,76 €.

Adopté à l'unanimité.

Marchés publics : attribution du marché 2017-015 concernant les travaux d'entretien de voirie communale

Monsieur le Président :

Le marché est relatif à « la réfection de la voirie communale de la ville de Waziers », plus précisément les travaux de petit entretien de la voirie communale (nids de poule, purge de chaussée, reprofilage localisé, remise en état des caniveaux...).

L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence du titulaire, selon les modalités prévues par l'accord-cadre.

- BC mini : 500 € HT

- BC maxi : 15 000 € HT

Les critères d'attribution :

Proposition financière de la prestation : 50 %

Qualité des prestations : 30%

Délai et durée d'exécution : 10 %

Réactivité – Intervention urgente : 10 %

Nous avons reçu une seule offre, il s'agit de la société LEVANT avec une note de 97/100.
Adopté à l'unanimité.

Marchés publics : attribution du marché 2017-013 concernant la réalisation d'aires de jeux

Monsieur le Président :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juillet 2017.

Il s'agit de passer d'un marché pour la construction de deux aires de jeux, celle de la Marchette et celle du Haut Terroir, mais aussi remplacer les jeux que nous avons démontés suite au contrôle effectué par le bureau de contrôle.

Nous avons reçu 3 offres :

Enveloppe 1 : PROLUDIC à Vouvray (37)

Enveloppe 2 : ECOGOM à Maroeuil (62)

Enveloppe 3 : ALTRAD à Florensac (34)

Rappel des critères d'attribution :

Prix des prestations : 50 %

Qualité technique de l'offre : 30%

Délai d'exécution et garantie du matériel : 15 %

Qualité environnementale : 5 %

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société PROLUDIC pour un montant de 92 549. 00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1^{er} alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984) (Solfège)

Ressources Humaines : délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1^{er} alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984) (Piano)

Monsieur le Président :

Nous avons le départ inopiné d'un professeur de musique qui s'occupait du solfège et du piano, Romain, qui a trouvé un emploi à temps plein à l'île de la Réunion. On ne peut pas concurrencer une telle destination, il faut donc bien évidemment le remplacer. Nous avons eu du mal à trouver le même professeur pour faire le solfège et le piano. Nous avons donc décidé de créer un emploi d'agent contractuel dans le grade d'assistant d'enseignement artistique de deuxième classe à six heures semaines sur la spécialité piano classique à partir du 25 septembre, et vous aurez bien évidemment la question suivante qui sera aussi pour six heures pour avoir un professeur de solfège.

Pas de question ?

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel)

Monsieur le Président :

Nous allons décider ce soir la répartition des catégories et le montant maximum de l'enveloppe. Comme pour les autres régimes indemnitaires, on donne le montant et il m'appartiendra après, avec l'accord du CTP, de répartir cette enveloppe.

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES | | MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS) | |
|--|---|---|--|
| GROUPES DE FONCTIONS | EMPLOIS | NON LOGE | LOGE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE |
| Groupe 1 | Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications... | 11 340 € | 7 090 € |
| Groupe 2 | Agent d'exécution, ... | 10 800€ | 6 750 € |

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE | | MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS) | |
|---|---|---|--|
| GROUPES DE FONCTIONS | EMPLOIS | NON LOGE | LOGE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE |
| Groupe 1 | Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications... | 11 340 € | 7 090 € |
| Groupe 2 | Agent d'exécution, ... | 10 800€ | 6 750 € |

La présente délibération prendra effet à compter du 1er octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme : proposition de convention d'occupation du domaine privé communal

Monsieur Humery :

La société Arbres et Fleurs, située Route de Tournai, va procéder à la réalisation de travaux visant à améliorer la sécurité des usagers.

Ces travaux sont, entièrement, pris en charge par la société Arbres et Fleurs et sont situés sur le domaine privé communal.

Il est noté que le Conseil Départemental a été consulté sur ce projet puisqu'il débouche sur une voie départementale. Celui-ci n'a pas fait de remarque particulière : le projet n'affectant en rien la situation actuelle.

PROJET : Elargir l'entrée et la voirie actuelle se situant sur le domaine privé communal.

Il convient, cependant, d'établir une convention entre la commune et la société Arbres et Fleurs afin de fixer les conditions d'occupation du domaine privé communal.

Monsieur le Président :

En complément une petite explication, après plusieurs années de discussions avec Arbres et Fleurs qui avait prévu son départ pour la zone industrielle de Pecquencourt – Montigny, nous avons convenu qu'ils ne quitteraient pas Waziers. Ils vont doubler leur surface de vente, côté intéressant pour les finances communales puisque sur le foncier bâti, nous allons aussi doubler la cotisation foncière, d'où ce problème de sécuriser l'entrée, concernant les arrivées et sorties de camions. La première opération est la sécurisation du portail et vous verrez dans les mois qui viennent des travaux qui vont commencer pour agrandir la surface de vente.

Adopté à l'unanimité.

Régie des activités festives et culturelles : adoption des tarifs

Monsieur Mascarte :

Le vendredi 15 décembre 2017, la commission culture propose des rencontres détente avec le jeu de tarot, le scrabble ou autres jeux de société. Les inscriptions se feront en Mairie les 6, 8 et 13 décembre de 15h00 à 17h00.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de fixer le prix de cette soirée à 5 € par participant.

Comme l'année dernière à la halle polyvalente, la veille du marché de Noël.

Adopté à l'unanimité.

Intercommunalité : Modification des statuts CAD – Compétence SAGE

Monsieur Richard :

Je vais quand même vous donner quelques explications sur cette modification des statuts.

C'est la loi MAPTAM et NOTRe, (qui n'est pas la nôtre) qui a modifié toutes ses compétences de collectivités territoriales sur le département.

Qu'est-ce que le SAGE ? C'est ce qui va justement nous intéresser aujourd'hui.

Le SAGE, c'est le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

Ce SAGE de l'Escaut (SAGE de la Sensée) va s'étendre à :

- Communauté d'Agglomération de Cambrai, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Communauté d'Agglomération du Douaisis, Communauté de Commune Cœur d'Ostrevent, Communauté de communes du Sud – Artois, Communauté de communes Osartis-Marquion, Communauté de communes Campagne de l'Artois, Communauté Urbaine d'Arras.

La mission est de titiller le SAGE, le schéma d'aménagement de gestion de l'eau, de l'impulser, de lui donner des moyens de travailler dans la gestion et l'aménagement de l'eau.

Pourquoi l'EPCI prend cette compétence ?

Vous êtes tous au courant que l'assainissement au niveau de l'agglomération est une compétence de la CAD et ses résultats d'assainissement sont très performants. Tous les branchements plomb, comme dernièrement ici rue pasteur, ont été changés, comme pratiquement dans tout l'arrondissement, les conduits, dans un état pitoyable, dataient de Mathusalem, ont été changés, au frais de la CAD.

La question posée par des experts au niveau de la gestion de l'eau, entre parenthèses Christophe Lime, adjoint au Maire de Besançon, qui n'est pas précisément de gauche et le président de France Eau publique et de Marc Laimé, journaliste spécialisé et conseil sur les politiques publiques de l'eau, posent cette question : la nouvelle organisation territoriale transfère aux intercommunalités portant ces compétences exercées historiquement par les communes en matière d'eau, d'assainissement, et de déchets ; les déchets c'est toujours la CAD qui s'en occupe ; cette réforme pose sur le fond les enjeux et la maîtrise publique et démocratique de cette compétence, mission essentielle pour les habitants et conséquences sur les usagers, redevance, financement, investissement, organisation, enjeux écologiques et environnementale. Qui décide et comment ? Les transferts de compétences redessinent le paysage institutionnel et démocratique et économique de ces défis intercommunaux, environnementaux et sociaux.

Le problème si j'ose dire, enfin nous y veillerons, ne se pose pas au sein de la CAD puisque toutes les décisions sont prises d'un commun accord que ce soit au niveau de l'investissement assainissement ou de la gestion de l'eau maintenant mais nous veillerons quand même à ce qu'il ne se dessine pas des taxes ou des redevances qui pourraient éventuellement nous tomber sur le coin du nez. La gestion financière de l'assainissement au sein de la CAD, donc pour l'instant il n'y a pas à s'inquiéter mais nous veillerons à ce que cela continue dans le même sens.

C'est simplement, je le répète, un transfert de compétence du schéma d'aménagement et de la gestion de l'eau à la CAD.

Financièrement cela ne coûtera rien à la CAD puisqu'elle finance déjà le budget annexe de la SAGE, soit à hauteur d'environ 200 000 €.

Nous aurons pour mission à la CAD de stimuler ce schéma pour effectuer les travaux nécessaires à avoir une eau de qualité et en quantité.

Monsieur le Président

Merci Dominique.

Nous allons procéder au vote mais nous n'avons pas le choix car même si nous refusons c'est une application pure et simple de la loi.

Madame CHARLET

Toutes les communes faisant parties de la CAD vont être logées à la même enseigne ?

Monsieur le Président

Oui toutes les communes mais pas seulement celles de la CAD. Toutes celles des agglos citées par Dominique tout à l'heure.

Monsieur RICHARD

Comme vient de le préciser Monsieur le Maire, même si nous ne votons pas cette compétence, elle serait accordée d'office.

Madame CHARLET

C'est un vote par obligation.

Monsieur le Président

Si on veut oui.

Je prends acte et on vote cette attribution.

Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De signer une convention d'utilisation de la piscine municipale pour l'année scolaire 2017/2018 avec la Mairie de Guesnain (écoles primaires), le collège Châtelet de Douai, le lycée privé Saint Jean de Douai, le collège Joliot Curie de Lallaing, les Francs Nageurs Cheminots de Douai.

- J'ai reconduit le contrat d'entretien pour le monte-charge du restaurant scolaire – groupe scolaire Notre-Dame rue Paul Eluard à Waziers avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 602.08 € HT.

-J'ai reconduit le contrat d'entretien pour la plate-forme installée à l'Hôtel de Ville de Waziers avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 503.20 € HT soit 603.84 € TTC. Il s'agit de la plateforme installée à la salle des fêtes qui nous permet de monter les praticables, tables, chaises...

-j'ai reconduit le contrat d'entretien pour l'ascenseur installé au Centre Social avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 1 493.82 € HT soit 1 792.58 € TTC.

- J'ai reconduit le contrat d'entretien pour l'ascenseur installé au Centre Culturel Georges Prêtre (Château de Jérusalem) avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS, pour un montant annuel de 1 623.61 € HT soit 1 948.33 € TTC.

- De souscrire un contrat d'entretien pour l'ascenseur installé à l'Hôtel de Ville de Waziers avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS ZI pour un montant annuel de 1 963.85 € HT soit 2 356.62 € TTC.

-Marchés publics

- MP2017-014 : Marché de fournitures et pose d'une clôture au parc Jérusalem et pose de deux tourniquets.

Ces travaux sont faits à la demande des 2 clubs de foot pour éviter les stationnements, les vélos, les mobylettes qui vont sur le terrain synthétique.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

Prix : 50%

Capacités techniques : 30%

Délai d'intervention : 20 %

Nous avons reçu 1 offre.

Au regard des critères de jugement de offres, le marché a été attribué à PARCS ET JARDINS ANDRIOLO SARL pour un montant de 4 770, 00 € HT

-MP2017-016 : Marché de services pour la maintenance préventive de la structure d'escalade installée à la salle des sports Paul Langevin.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

Prix : 50 %

Prestations proposées : 40 %

Délai d'intervention : 10%

Nous avons reçu 3 offres :

Pyramide SAS

Escapade

Altissimo SARL

Au regard des critères de jugement de offres, le marché a été attribué à la société PYRAMIDE SAS pour un montant de 685,00 € HT.

Questions diverses

Monsieur le Président :

Je me dois de vous informer, vous ne l'aurez pas ici car elle n'était pas prête lorsque nous vous avons envoyé les documents, mais j'ai également signé une convention avec notre Député Alain Bruneel pour l'occupation de l'ancienne salle du conseil municipal, pour un trimestre, jusque mi-décembre, en attendant que les travaux de ce qui sera son siège soient terminés.

Cette convention a été faite et signée en bon et due forme sur les critères de l'assemblée nationale avec un loyer mensuel de 300 €.

Avez-vous des questions diverses ?

Madame CHARLET :

Non.

Monsieur le Président :

Le conseil municipal est clos.

La séance est levée.

N'oubliez pas de signer avant de partir, merci.